

Préavis de baille en location

Par **MAHIEU**, le **06/06/2010** à **21:45**

Bonjour,

Je loue actuellement un appartement depuis octobre 2009.

Je viens de déposer mon préavis donc légalement le préavis est de 3mois.

J'aimerais écourter mon préavis le plus tôt possible car depuis que j'ai emménagé j'ai subis trois dégats des eaux le premier et à cause du ballon d'eau chaude donc mon assurance à fais les frais, le deuxième c'est un mur poreux au niveau de la douche donc le devis est en cours sachant qu'à l'état des lieux nous avons vu des fissures au mur mais l'agence nous a dis que c'était réparé alors que pas du tout. Et le troisième dégats des eaux concerne le toit, ou on a eu des fuites un couvreur est passé en disant qu'il l'avait réparé mais le problème persiste. J'aurai voulu savoir comment écourter mon préavis sachant que l'appartement est invivable avec tout ces dégats des eaux ainsi que quelque prise électrique fonde et disjoncte.

En attente de votre réponse je me tiens à votre disposition pour plus ample renseignement.

Merci d'avance pour votre réponse et votre aide.

Cordialement